

Réponses aux 35 questions de la CFDT

1. Quelle vision portez-vous de la place du travail dans la société ?

Le travail est une expérience fondamentale dans la vie des hommes et des femmes. Une expérience libératrice, contrairement à ce que j'entends ici ou là. La dernière lubie à la mode serait une prétendue « fin du travail ». Je n'y crois pas, et à vrai dire cela me paraît une perspective désastreuse. Une personnalité s'épanouit par le travail, s'enrichit par le travail, dans tous les sens du terme. Les jeunes mûrissent, les anciens transmettent. L'entreprise – le lieu de travail de manière générale – est un espace de socialisation unique. Le travail, ce sont également des valeurs nobles : discipline, goût de l'effort, travail d'équipe, respect de l'autorité et des autres. Je veux remettre la « valeur travail » au cœur de la société, je crois que c'est important pour chaque Français, et important pour le pays.

2. Quel cadre proposez-vous au temps de travail, qu'il soit hebdomadaire ou tout au long de la vie ?

Je le dis très clairement : les 35 heures imposées par la loi ont été une erreur ! On ne peut pas espérer redresser le pays si on ne revient pas dessus. Je souhaite donc mettre fin à la durée légale du travail à 35 heures et laisser chaque entreprise décider de son temps de travail par la négociation et la signature d'accords collectifs majoritaires. Il s'agit d'ouvrir ainsi une période de négociation dont on fera ensuite, conjointement, le bilan. Une durée de référence supplétive sera alors introduite pour le cas particulier des entreprises sans dispositions conventionnelles sur le temps de travail. Pour ce qui est de la fonction publique, je souhaite augmenter progressivement le temps de travail à 39 heures hebdomadaires, sur une base annualisée permettant aux administrations d'organiser les cycles de travail les plus adaptés à leurs missions. Enfin, je ferai passer progressivement l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans tout en étendant le dispositif de départ pour carrières longues pour permettre aux personnes ayant commencé à travailler jeunes de partir plus tôt. L'âge maximal du taux plein sera maintenu à 67 ans.

3. Quelle articulation défendez-vous entre la loi, les branches professionnelles et les entreprises concernant l'organisation du travail ?

Mon leitmotiv sur ce sujet est clair : la liberté conventionnelle. Je veux redonner la priorité au dialogue social et étendre la place accordée à la négociation collective, et d'abord au niveau de l'entreprise. Pour cela, il nous faut rénover en profondeur notre droit du travail (qui doit devenir plus simple, plus lisible et plus sûr et laisser plus de

place à l'accord collectif). Je veux rendre possible le recours au référendum d'entreprise à l'initiative du chef d'entreprise. Vous l'aurez compris, je veux que la loi fixe les grands principes, tout en distinguant ce qui est du ressort des normes sociales fondamentales et ce qui relève de l'accord collectif (en priorité d'entreprise ou, à défaut, de branche).

4. Quel avenir promettez-vous au Compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) ?

Je souhaite tout simplement l'abroger. En l'état il est inapplicable. Au lieu de créer des usines à gaz, il faut traiter la pénibilité par l'amélioration des conditions de travail, par une politique de prévention plus ambitieuse et une prise en compte de la situation réelle des salariés : par exemple, un examen médical individuel permettrait une meilleure reconnaissance de l'incapacité au travail et de l'inaptitude. Je considère également que les partenaires sociaux pourraient se saisir du sujet au niveau interprofessionnel et des branches.

5. Quel avenir préparez-vous pour les nouveaux droits inscrits dans la loi Travail comme le droit à la déconnexion, la protection des femmes à leur retour de congé maternité ou la lutte contre le harcèlement sexuel ?

Ils ne seront pas remis en cause. On en évaluera, à terme, les effets.

6. Selon vous, quel rôle les salariés et leurs représentants doivent-ils avoir dans la gouvernance des entreprises ? Comment amener leurs dirigeants à prendre davantage en compte l'intérêt des travailleurs et pas seulement la maximisation des profits ?

Comme je vous l'ai dit, je pense que le rôle des salariés est fondamental dans l'entreprise. Je veux des organisations syndicales fortes et représentatives pour avoir des accords de branche ou d'entreprise légitimes. Je veux ainsi que chaque entreprise soit dotée d'une instance unique pour la représentation du personnel. Cette instance regroupera les actuels Délégués du Personnel, Comité d'Entreprise et Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Elle sera ainsi plus efficace. Ses prérogatives et ses moyens seront croissants en fonction de l'effectif de l'entreprise. Par accord collectif, les entreprises qui le souhaitent pourront conserver des instances distinctes. Augmenter le rôle des travailleurs, c'est également améliorer les conditions d'exercice du mandat de représentant du personnel afin de favoriser la proximité avec les salariés et éviter l'institutionnalisation : par exemple, limiter le temps consacré au mandat à 50% du temps de travail pour valoriser et dynamiser la représentation du personnel dans l'entreprise, valoriser l'expérience syndicale sur le plan des compétences et de la gestion de carrière, etc.

7. Comment comptez-vous améliorer la couverture sociale des travailleurs concernés par les nouvelles formes d'emploi ?

Si je ne crois pas à la fin du travail, je suis en revanche convaincu qu'il subit des mutations importantes. Et à ce sujet vous avez raison, notre droit du travail et notre droit de la protection sociale devront évoluer afin de mieux protéger les nouvelles formes d'activités et de garantir une concurrence équitable. Je veux faire du statut de travailleur indépendant un cadre plus en phase avec la réalité du marché du travail moderne et les aspirations des Français. Je veux encourager les entreprises à faire appel à des travailleurs indépendants, en sécurisant le cadre contractuel existant. Je veux assurer l'équité entre toutes les formes de travail indépendant, et alléger les contraintes. Je veux rendre compatibles liberté et protection des individus, pour qu'au-delà de la prise de risque inhérente à toute activité entrepreneuriale, indépendance ne rime pas avec précarité.

8. Comment comptez-vous mener une politique de montée globale en compétences de la population et particulièrement des plus fragiles ?

Dans un monde du travail qui évolue, la question des compétences est en effet centrale. C'est pourquoi je veux développer l'apprentissage sur les métiers du futur pour les jeunes qui font le choix des filières technologiques, qu'il faut rendre plus attractives à la fois pour les jeunes et pour les entreprises (*via* des exonérations de charges sur l'alternance et une rationalisation des rythmes). Il faudra confier la gestion des centres de formation des apprentis (CFA) et des lycées professionnels aux régions, en association avec les branches. Les chefs d'établissement devront ainsi disposer d'une autonomie d'action accrue et de moyens dans le cadre d'objectifs fixés annuellement. Je souhaite également développer les filières industrielles d'excellence dans les écoles d'ingénieurs, qui forment les cadres techniques de demain. En ce qui concerne les travailleurs et les demandeurs d'emploi, il faudra sécuriser les parcours professionnels en permettant à chaque Français de bénéficier d'un « capital formation » qui remplacera les dispositifs existants (CPF, CIF...) et permettra de rationaliser les fonds de la formation professionnelle, en donnant à chaque salarié et à chaque demandeur d'emploi l'opportunité de se construire une carrière et de se prémunir contre l'inactivité.

9. Quel avenir projetez-vous pour le Compte personnel d'activité et le portail numérique des droits sociaux, et quelles sont selon vous les prochaines étapes de sa construction ?

Le Compte personnel pénibilité sera supprimé. Le CPA sera remplacé par le capital formation dont le principe sera posé par la loi ; les modalités de mise en œuvre étant renvoyées à une négociation interprofessionnelle.

10. Comment comptez-vous organiser l'accompagnement des personnes dans l'utilisation de leurs droits, tout au long de leur vie ?

Un de mes objectifs est de simplifier les droits existants. C'est leur complexité qui, très souvent, est un facteur de non recours. Par ailleurs, c'est aussi le rôle des organisations syndicales d'accompagner les personnes et de les aider à faire valoir leurs droits.

11. Quel doit être, selon vous, le rôle de chaque acteur - État, collectivités locales, employeurs et leurs représentants, salariés et leurs représentants - dans la gestion et le financement de notre système de protection sociale et de sécurisation des parcours professionnels ?

Je souhaite une articulation harmonieuse de tous ces acteurs, dans les limites de leurs compétences. Mais je veux également des résultats. Prenez l'Unedic comme illustration de ma méthode en la matière : j'ai pris acte de l'accord qui vient d'être conclu. Mais il ne règle pas toutes les questions, et notamment l'articulation des rôles entre l'Etat et le régime d'assurance. Aussi, j'inviterai les partenaires sociaux à fixer, en lien avec le gouvernement, les modalités permettant le redressement complet des comptes de l'assurance chômage sur le quinquennat.

12. Vous engagez-vous à maintenir l'âge légal de la retraite à 62 ans et à engager une réforme systémique des retraites pour mieux articuler droits individuels et solidarité ?

Comme je vous l'ai déjà dit, je relèverai progressivement l'âge de la retraite à 65 ans, car seul cet effort permettra de redonner des marges de manœuvre à notre système de protection sociale. Mais vous avez raison, notre système sera plus efficace et plus équitable si nous engageons des réformes systémiques : je veux, avec l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales de notre pays, refonder ensemble et de manière progressive notre système de retraite, afin de le rendre plus lisible et plus juste, notamment en poursuivant l'harmonisation des règles entre les régimes publics et privés.

13. Quel est l'avenir de la Sécurité sociale et comment comptez-vous organiser la complémentarité entre l'assurance-maladie obligatoire et complémentaire avec pour objectif la réduction des restes à charge ?

Mon objectif est clair : d'ici à 2022, viser un « reste à charge » zéro pour les dépenses de santé les plus coûteuses pour les ménages (optique pour les adultes, prothèses dentaires, audioprothèses et dépassements d'honoraires), grâce à un nouveau partenariat entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires. Pour les dépassements, il faudra revenir sur le plafonnement du remboursement dans les contrats des complémentaires qui a dégradé les remboursements pour les assurés. Je

veux ramener l'assurance maladie à l'équilibre d'ici à 2022 en faisant 20 Mds€ d'économies en 5 ans, en luttant contre toutes les sources de « non-qualité » du système de santé : soins redondants ou inutiles, non-observance des prescriptions, maintien en activité d'établissement de faible qualité, mauvaise coordination des soins, recours excessif à l'hôpital, prévention insuffisante, fraudes et abus, bureaucratie excessive.

14. Quel système de soins comptez-vous organiser pour établir l'égalité d'accès aux soins et à l'innovation pour tous ?

L'égalité d'accès aux soins c'est avant tout un meilleur remboursement : je veux créer une « Agence de garantie de la couverture solidaire des dépenses de santé » pour mettre en place un vrai partenariat entre l'assurance maladie et les organismes complémentaires. L'Agence veillera à l'amélioration de la prise en charge des dépenses de santé, au meilleur coût pour les assurés. En ce qui concerne les seniors, je veux leur faciliter l'accès à une assurance complémentaire de qualité en améliorant l'aide à l'acquisition d'une ouverture santé (ACS) pour les personnes âgées qui voient leurs dépenses de santé et le coût d'une complémentaire augmenter fortement avec l'âge. L'égalité est également territoriale : ma priorité est de combattre les déserts médicaux et de réduire les temps d'attente aux urgences en développant les maisons médicales et les structures d'urgences pour les premiers soins. Je veux laisser une grande liberté d'organisation aux professionnels de santé pour créer les structures les plus adaptées. Nous devons garantir une offre de téléconsultation sur tout le territoire d'ici à la fin du quinquennat et, dans ce but, permettre un remboursement incitatif des actes de télémédecine par l'assurance maladie.

15. Quel investissement social allez-vous consentir pour permettre à chacune et chacun d'avoir les mêmes chances de réussir sa vie, dès la petite enfance, quelle que soit sa famille, y compris pour les personnes en situation de handicap ?

La question du handicap est majeure et c'est en effet une question d'égalité des chances. Notre devoir est de créer les conditions d'une meilleure insertion : éducation, formation, emploi, transports, logement, politiques de compensation, accès à la santé, aux sports, à la culture... Dès le plus jeune âge il faut améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap, en crèche, à l'école, dans l'enseignement secondaire et supérieur. Une formation initiale et continue sur les handicaps sera proposée à tous les professionnels concernés. Je lancerai un plan de qualification de tous les auxiliaires de vie scolaire et renforcerai les liens entre le secteur médico-social et le milieu éducatif. Je veux reconnaître aux parents et aux aidants un droit à la formation sur le handicap, *via* le compte personnel de formation ou le congé individuel de formation, et structurer une offre de formation de qualité. En ce qui concerne l'accès aux soins, je veux mettre en place sur chaque territoire de santé un réseau ville-hôpital de soins adaptés aux spécificités des différents handicaps. Pour ce qui est de l'emploi, il faut encourager les jeunes en situation de handicap à poursuivre des études supérieures en développant les

conventions multipartites sous l'égide de l'Etat, et développer la formation en alternance des personnes en situation de handicap. Le nombre des entreprises adaptées doit croître, ce qui passe par une simplification des démarches d'embauche et l'accroissement du nombre de postes.

16. Comment et à quel niveau comptez-vous investir dans les filières d'avenir ? Quelle politique industrielle souhaitez-vous mettre en place ? Quels sont, selon vous, les besoins sociaux prioritaires auxquels il faut répondre et comment faut-il en débattre ?

Je souhaite faire de la France une nation de pointe en matière de financement de l'innovation. Pour cela, il faut renforcer fortement les mécanismes d'orientation de l'épargne vers le financement des PME innovantes et des fonds de capital-risque ; il faut créer et développer un écosystème franco-allemand puis européen du financement de l'innovation (fonds souverain, banque publique d'investissement, « NASDAQ » franco-allemand, régulateurs européens...); il faut créer des fonds sectoriels et technologiques dans des domaines de pointe (cybersécurité, blockchain, Agritech, e-santé...). Nous ferons de Bpifrance l'outil stratégique national d'investissement industriel en lui donnant les moyens d'un « fonds souverain ». Bpifrance devra se focaliser sur les secteurs que ne couvrent pas les fonds d'investissements privés et abondera les fonds dédiés au développement des PMI. Nous inciterons également au regroupement local des acteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'incubation, de l'accompagnement et du financement de start-ups dans des « clusters » pour développer les synergies ; nous privatiserons les unités de valorisation des centres de recherche publics afin de les rendre plus autonomes dans leur recrutement et leur gestion ; nous développerons enfin l'innovation collaborative et ouverte entre PMI et grands groupes. Mais surtout, nous ferons respirer nos créateurs d'entreprises : moins de normes et moins de taxes pour encourager les projets innovants !

17. Quelles mesures souhaitez-vous prendre pour soutenir la compétitivité des entreprises ? Quelles contreparties ou conditions comptez-vous leur demander ? Comment financeriez-vous de telles mesures ?

Pour soutenir la compétitivité des entreprises, je vais engager, dans les six mois qui suivront l'élection présidentielle, les réformes décisives pour remettre notre pays et notre économie à flot.

Je veux ainsi réduire massivement les charges sociales et fiscales qui pèsent sur la compétitivité. Cela représente 35 Mds€ en faveur des entreprises : 25 Mds au travers d'une baisse des charges sociales et des impôts qui pèsent sur la production, et 10 Mds au travers d'une baisse de l'impôt sur les sociétés. Cela représente plus que l'ensemble des dépenses de R&D des entreprises (30 Mds€) ou 15% de leurs dépenses d'investissement (260 Mds€) : de quoi redonner un nouveau souffle à l'économie française !

Par ailleurs, je veux faire sauter les principaux verrous aux initiatives et aux embauches en mettant fin aux 35 heures, en relevant les seuils sociaux, en plafonnant les indemnités prudhommales, en supprimant le compte pénibilité et en réformant la fiscalité du capital. Il s'agit ainsi de lever la peur de l'embauche, en particulier dans les TPE/PME. Il va sans dire que ces réformes doivent s'accompagner, dans un esprit de flexsécurité, d'un renforcement de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et d'un meilleur accès à des formations qualifiantes.

18. Quelle politique fiscale envisagez-vous d'appliquer aux entreprises et aux particuliers ? Pensez-vous mettre en place une fiscalité écologique qui inciterait les acteurs à passer à une économie plus propre ?

Permettez-moi de traiter vos deux questions en une : je n'envisage pas les mesures pour la compétitivité et la politique fiscale séparément.

En ce qui concerne les entreprises, j'allègerai l'impôt sur les sociétés (IS) pour renforcer la compétitivité de nos entreprises et la création d'emplois en France. Les contributions additionnelles à l'IS seront supprimées en 2018 et le taux d'IS sera diminué progressivement pour atteindre environ 25% au terme du quinquennat. Cette mesure représente un effort de l'ordre de 10 Mds€ et permettra de tendre vers le taux moyen de l'Union européenne. Je prolongerai jusqu'en 2019 le dispositif de suramortissement exceptionnel des investissements, pour soutenir l'investissement et la trésorerie des entreprises industrielles. Je stabiliserai et rendrai plus lisible notre politique fiscale pendant cinq ans, après avoir annoncé les grandes mesures fiscales du quinquennat, pour donner de la lisibilité aux acteurs économiques. Vous l'avez compris, je veux réduire massivement les charges sociales et fiscales qui pèsent sur la compétitivité. Au total, cela représente 35 Mds€ en faveur des entreprises : 25 Mds€ au travers d'une baisse des charges sociales et des impôts qui pèsent sur la production, et 10 Mds€ au travers d'une baisse de l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, la suppression de l'ISF porte ces allègements à 40 Mds€.

En ce qui concerne les particuliers, je prône :

- Une baisse des cotisations sociales des salariés pour redonner immédiatement du pouvoir d'achat. Elle permettra un gain de pouvoir d'achat de 350€ par salarié, et 700€ pour un ménage où les deux travaillent (7,7 Mds€) ;
- Une augmentation des retraites inférieures à 1 000€ et des pensions de réversion (2,2 Mds€) ;
- Un relèvement du plafond du quotient familial à 3000€ (2,5 Mds€) ;
- Le rétablissement de l'universalité des allocations familiales (0,8 Md€) ;
- La diminution des droits de donations pour faciliter la circulation du capital (0,8Md€) ;
- La baisse des plus-values immobilières, pour favoriser la mobilité (0,7Md€).

Cet effort sera entièrement financé par une réforme de l'Etat et des économies importantes sur les dépenses publiques de l'ordre de 100Mds€.

En ce qui concerne la fiscalité verte, je veux supprimer les mesures fiscales les plus défavorables à l'environnement. Je refuse, en revanche, une fiscalité verte punitive ou alourdie. Nous devons inciter l'ensemble des acteurs concernés, au premier chef les communes, à revoir l'ensemble des dispositifs à l'aune de ce double impératif.

19. Quelles mesures proposez-vous pour améliorer le pouvoir d'achat, notamment des travailleurs qui ont un revenu très faible? Quelle politique du logement aimeriez-vous mettre en place, notamment vis-à-vis des jeunes ?

La hausse du pouvoir d'achat passera avant tout par le choc fiscal positif que j'ai évoqué plus haut.

L'allocation sociale unique qui regroupera RSA, ASS prime d'activité et allocations logement sera vraiment incitative à la reprise d'un emploi à temps plein ou à temps partiel.

En ce qui concerne le logement, plusieurs axes structureront ma politique : tout d'abord, lutter contre la précarité énergétique. J'agirai pour généraliser la formule du chèque-énergie qui vient remplacer les tarifs sociaux de l'énergie et je poursuivrai les programmes d'aide à la rénovation thermique des logements. Ensuite, je veux permettre à ceux qui en ont véritablement besoin d'accéder plus facilement au logement social, en baissant le plafond de ressources et en couplant cette baisse avec une politique active de développement de logements intermédiaires et rendre obligatoire le supplément de loyer de solidarité (le « surloyer ») pour ceux qui bénéficient d'un logement social malgré un revenu plus élevé. Enfin, je veux alléger la fiscalité et les normes : supprimer l'encadrement des loyers et créer un bail homologué qui accordera des avantages fiscaux supplémentaires au propriétaire, proportionnels à la faiblesse des loyers pratiqués ; rééquilibrer les relations entre les bailleurs et les locataires en instaurant une procédure accélérée pour réduire les délais d'expulsion en cas de non-paiement du loyer (près de 3 ans aujourd'hui. En contrepartie, il sera interdit au propriétaire de demander aux locataires certaines garanties excessivement contraignantes) ; alléger les contraintes pesant sur l'investissement dans le logement : simplifier les normes, raccourcir les délais de procédure et encourager l'innovation. Une de mes priorités sera de développer des logements intermédiaires en zones hypertendues pour les classes moyennes (TVA à taux réduit pour le logement locatif intermédiaire et l'accession sociale).

20. Envisagez-vous de mettre en place un plan d'action en direction des jeunes, pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle? Avec quelles mesures ?

Ce plan d'action, je l'ai défini. Il comportera plusieurs axes, en fonction des problématiques qui pèsent aujourd'hui sur l'emploi des jeunes, notamment les moins qualifiés. Je veux promouvoir la reconnaissance des compétences et arrêter de

privilégier uniquement le diplôme. Dans cet esprit, il faut d'abord améliorer l'information des jeunes et des parents en intégrant, dans le « Portail de l'Alternance » les opportunités professionnelles à l'échelle de chaque bassin d'emploi, ainsi que les taux d'emploi pour chaque filière et établissement à la sortie, à 3 ans et à 5 ans, les places disponibles en CFA, les recherches d'alternants des entreprises. Ce portail sera mis à la disposition de tous les acteurs de l'emploi. Je veux développer le dispositif de pré-apprentissage, notamment dans les écoles de la deuxième chance, grâce aux régions qui développeront ces dispositifs, en s'appuyant également sur le service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales). Je veux généraliser progressivement l'apprentissage dans l'enseignement professionnel, en développant rapidement des sections d'apprentissage dans les lycées professionnels, en organisant des jumelages entre CFA et lycées professionnels, en décloisonnant les parcours des jeunes et en permettant des réorientations. Je supprimerai les emplois d'avenir et les contrats de génération, qui coûtent 1,2 Md€ par an au budget de l'Etat, et réorienterai intégralement ces sommes vers l'alternance. Cette suppression ne s'appliquera pas aux contrats aidés bénéficiant aux jeunes travailleurs handicapés.

21. Quelles propositions concrètes défendez-vous pour assurer la proximité des services publics sur tout le territoire et l'amélioration de l'accompagnement des usagers ?

Je refuse la tendance, à l'œuvre depuis des années, au creusement des inégalités entre les territoires ruraux et urbains. On ne peut pas accepter que s'étendent des territoires vidés de leurs emplois, désertés par les services publics, privés du soutien de l'Etat, laissés seuls face aux détresses sociales. Nos élus territoriaux font un travail formidable. Mais ils sont laissés en première ligne face à la dégradation économique et sociale. Je doterai donc la France d'une structure qui coordonnera et mettra en œuvre un plan national de revitalisation de la ruralité, bâti autour de quatre axes principaux :

- Services publics : poursuivre l'ouverture de maisons de services au public (MSAP), en s'appuyant notamment sur les communautés de communes (en milieu rural).
- Services de santé : adapter le numerus clausus aux réalités régionales, améliorer la rémunération des médecins généralistes et poursuivre la création de maisons de santé pluri-professionnelles tout en s'assurant de leur fonctionnalité et de la simplification du cahier des charges.
- Services de sécurité : mobiliser dans chaque intercommunalité des réservistes de la Gendarmerie nationale, placés sous l'autorité opérationnelle du commandant de brigade.
- Transports : inciter les régions à agir concrètement sur le cadencement des TER afin de faire le lien entre les bassins de vie et d'emploi. Favoriser un plan d'investissement national dédié à la rénovation des infrastructures routières et à la création d'aires de stationnement consacrées au covoiturage.

22. Êtes-vous prêt à donner toute sa place au dialogue social dans les fonctions publiques, notamment en termes d'organisation et de conditions du travail ?

C'est en effet l'un des axes de ma réforme de la fonction publique : conduire rapidement une négociation associant toutes les organisations syndicales représentatives et portant sur la progression de carrière, la modernisation de la gestion des ressources humaines et la qualité de vie au travail au sein des différentes administrations. Je réaffecterai une partie des économies réalisées à l'amélioration des rémunérations. Les agents publics devront être associés plus directement à la réflexion sur l'administration de demain et la modernisation au plus près des services, en s'appuyant sur la révolution numérique.

23. Comptez-vous mettre en place une politique RH dans les fonctions publiques qui accompagne le travail et la carrière des agents ? Si oui, sous quelle forme ?

Nous devons faire plus et mieux dans la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Nous avons l'une des meilleures fonctions publiques du monde mais le déroulement des carrières et l'organisation du travail sont trop souvent sources de frustration. Je compte mettre en œuvre à compter de 2018 un grand plan de modernisation de la gestion des ressources humaines au sein des administrations, dans tous les domaines clés (recrutement, évaluation, formation, accompagnement des carrières, dialogue social). Ce plan sera articulé autour de plusieurs priorités : simplifier et élargir pour les administrations le recrutement des contractuels de droit public, afin d'en faire un outil complémentaire au statut ; mieux organiser la mobilité au sein et entre les fonctions publiques, en accélérant en particulier le travail de simplification statutaire, ainsi qu'entre public et privé ; instituer 2 jours de carence dans la fonction publique ; récompenser le mérite et valoriser les compétences plus que l'ancienneté, que ce soit en termes de salaire, d'avancement, de promotion ou de changement d'affectation des agents publics.

24. Pensez-vous que l'Europe est le bon échelon pour faire face aux défis mondiaux qui nous attendent ?

Bien sûr, face aux menaces qui nous entourent dans un monde toujours plus imprévisible, j'ai la conviction que l'Europe a une masse critique pour apporter une réponse efficace à un certain nombre de défis : pour nous protéger contre les menaces de tous ordres, pour défendre nos frontières communes, pour peser dans le commerce mondial et dans la compétition pour l'innovation, pour instaurer enfin une véritable souveraineté numérique sur notre continent, pour agir de manière efficace pour le climat, pour nous appuyer sur une monnaie forte, gage de stabilité, l'Union européenne devrait être la solution évidente. Or aujourd'hui elle patine et peine à s'imposer sur ces grands sujets. Pour une Europe plus forte je veux rééquilibrer le couple franco-allemand, fixer une fois pour toutes les frontières de l'UE et réformer ses institutions, dont les dysfonctionnements sont aujourd'hui criants.

25. Que souhaitez-vous proposer pour améliorer le fonctionnement démocratique de l'Union européenne ? Quelle place le dialogue social européen doit-il tenir, selon vous, dans cette gouvernance ?

Je veux rendre aux parlements nationaux un rôle majeur dans la définition et le contrôle des politiques européennes. Par exemple, la réforme de la zone euro que j'appelle de mes vœux doit donner une visibilité accrue au pilotage politique de la zone, en réunissant tous les trois mois non seulement les ministres des finances, mais aussi les chefs d'Etat et de gouvernement, avec une association des parlements nationaux. Il faut en finir avec l'inflation normative de la Commission européenne en concentrant l'exercice des compétences européennes sur quelques domaines fondamentaux et en appliquant strictement le principe de subsidiarité. Je veux réinjecter du politique dans le fonctionnement de l'Union européenne et lutter contre une technocratie qui s'est progressivement coupée des peuples. Dans cette redéfinition des prises de décision en Europe, le dialogue social a bien entendu toute sa place pour porter au plus haut niveau les revendications des salariés.

26. Quelles propositions allez-vous défendre pour faire de l'Europe sociale une réalité pour les travailleurs ? Que pensez-vous par exemple de la mise en place d'une assurance chômage européenne, ou d'un système de salaire minimum ?

L'Europe sociale doit enfin devenir réalité ! Il faut d'abord arrêter le dumping social au sein de l'UE : c'est la raison pour laquelle je souhaite renégocier la directive sur le détachement des travailleurs. Si cette négociation n'aboutissait pas, il faudrait en suspendre l'application. Il n'est pas acceptable que le flux de travailleurs détachés ne cesse de croître (multiplié par dix en dix ans), crée un marché du travail *low cost* et déstabilise des pans entiers (BTP, agriculture, abattoir) de notre économie. Ce n'est l'intérêt de personne ; et notamment pas celui des travailleurs étrangers qui travaillent souvent dans des conditions indignes

27. Que comptez-vous impulser pour améliorer la gouvernance économique de la zone euro afin de conjuguer performance économique et Europe sociale ?

Comme je l'ai déjà évoqué, je souhaite doter la zone Euro d'un directoire politique, composé de chefs de gouvernement se réunissant tous les trois mois, avec une association des parlements nationaux. En parallèle, nous devons créer un Secrétariat Général de la zone Euro - complètement autonome de la Commission européenne - qui assurera le suivi et la gestion de la zone économique. Avec un seul objectif en tête : faire, d'ici dix ans, de l'Euro une monnaie de réserve et de règlement comparable au dollar américain. Pour cela, il faudra coordonner la politique de la Banque Centrale Européenne avec une stratégie économique et sociale globale. Dans cette optique, je

crois que la priorité est de réaliser une véritable convergence fiscale, qui impliquera que la France fasse un mouvement pour rejoindre des taux plus modérés. Nous commencerons par une initiative franco-allemande sur la fiscalité des entreprises. Le mouvement a été amorcé, il faudra aller plus loin. Enfin, je veux créer un Fonds monétaire européen pour permettre à l'Europe d'être complètement indépendante du FMI.

28. Quelles seront vos priorités pour relancer l'investissement et vers quels secteurs ?

Nous devons relancer les investissements dans les secteurs de pointe qui feront l'économie du futur. Nous avons les talents, nous avons les capacités de financement, il nous manque la volonté politique. Je veux engager un programme d'appels à projets européens pour faire de l'Europe le pôle d'innovation dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la blockchain par exemple. L'Europe doit atteindre une masse critique qui permette à l'innovation de mieux circuler : mettons encore mieux en réseau nos pôles de compétitivité et les programmes de recherche de nos universités, pour faire contrepoids aux investissements massifs qui bénéficient aux secteurs stratégiques aux Etats-Unis et en Chine. Je veux faire de notre génération d'Européens celle qui bâtira les Airbus de l'avenir, dans le secteur du numérique et des nouvelles technologies. Un premier pas dans cette direction serait de porter, avec l'Allemagne, l'ambition de plateformes numériques industrielles et sectorielles européennes (voitures autonomes, bâtiments connectés...).

29. Quelle est votre position concernant les travailleurs détachés et quelles mesures comptez-vous prendre pour limiter les abus à ce sujet ?

En Europe, comme je l'ai dit plus haut, la lutte contre le dumping social doit devenir une priorité commune. Avec en tête ce principe fondamental : à l'intérieur de chaque Etat membre, pour un travail égal, le salaire doit être égal. Un équilibre doit être trouvé sur les cotisations sociales. La renégociation de la directive sur les travailleurs détachés devra faire respecter ce principe. Nos travailleurs sont les premières victimes de ce système qui a progressivement installé un véritable dumping social entre nos nations : dans le domaine des transports ou de la construction par exemple, des milliers de nos emplois sont concurrencés de façon inéquitable. Il faut mettre un terme à cette situation tragique pour nos travailleurs, la solidarité européenne mais aussi naturellement pour les travailleurs étrangers, souvent soumis à des conditions de travail indignes.

30. Que comptez-vous proposer pour faire face à la défiance des citoyens vis-à-vis de la politique ?

Je veux moderniser nos institutions et le fonctionnement de la démocratie pour les adapter aux exigences des Français. Je conserverai la loi sur le non cumul des

mandats, qui permettra d'avoir des parlementaires à plein temps concentrés sur la rédaction des lois et le contrôle du gouvernement, je proposerai aux Français par référendum, une réduction du nombre de parlementaires, à environ 400 députés et 200 sénateurs afin de donner à ceux-ci les moyens nécessaires pour exercer leur fonction. J'imposerai aux fonctionnaires élus parlementaires qu'ils démissionnent de la fonction publique. En matière de transparence, il faudra inciter les assemblées à réformer et à améliorer les mécanismes de contrôle de déontologie mis en place dans chacune d'elles et instituer une transparence totale par la publication obligatoire des liens de parenté entre les parlementaires et les collaborateurs. Une démocratie moderne, transparente et efficace réconciliera, j'en suis certain, les Français avec la politique.

31. Selon vous, quel est le rôle la société civile dans notre société ? Quelle est la place de la démocratie sociale par rapport à la démocratie politique ? Et, plus particulièrement, selon vous, quel rôle le dialogue social interprofessionnel doit-il jouer dans la construction du contrat social demain ?

La co-construction de mon programme avec des milliers de comités composés de membres de la société civile montre mon attachement à un renouvellement des pratiques démocratiques. Un rôle accru de la société civile est au cœur de ma méthode de gouvernement. Au niveau local, je suis très attaché à la revitalisation des formes de participation en associant mieux les collectivités locales et la société civile aux décisions environnementales par exemple. Au niveau national, mon équipe de gouvernement resserrée sera composée de compétences issues de la société civile. En ce qui concerne le dialogue social, j'ai déjà exprimé mon attachement à un renforcement de son rôle dans les grandes orientations sociales et économiques de notre pays, au niveau des entreprises, des branches et des enjeux nationaux qui sont de son ressort.

32. Quelle place voulez-vous donner aux instances existantes de dialogue multiparties prenantes (CESE, Conseil national de la transition écologique, Plateforme RSE, Conseil national pour le développement et la solidarité internationale...) ?

Ces instances de consultation et de concertation permettent l'expression des citoyens et des forces vives de la nation. Il ne faut pas, non plus, s'interdire d'évaluer leur fonctionnement, et le cas échéant de les réformer.

33. Quelle place doit être garantie au dialogue social dans les lieux de travail (entreprises et administrations) et dans la création de la norme, à tous les niveaux ?

Je vous l'ai dit, je veux redonner la priorité au dialogue social et étendre la place accordée à la négociation collective, et d'abord au niveau de l'entreprise. Pour cela, il nous faut rénover en profondeur notre droit du travail et les modalités du dialogue social. Cette rénovation du dialogue social se fera, dans la concertation, dès l'été 2017.

J'insiste sur le fait que je crois au dialogue social, et cela à tous les niveaux. Une fois les nécessaires mesures d'urgence prises pour l'emploi et la compétitivité, nous reviendrons à la mise en œuvre de la loi du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social, dite loi Larcher.

34. Sur les réformes que vous comptez engager, quelle méthode allez-vous employer pour associer les partenaires sociaux, notamment les organisations syndicales ? Comment comptez-vous obtenir de leur part la coopération et l'engagement nécessaires ?

J'ai évoqué ma méthode pour réformer le pays devant vous le 16 mars dernier, en prenant l'exemple des 35h. Je donnerai aux entreprises entre un an et dix-huit mois pour négocier des accords sur le temps de travail, avant de fixer une durée de référence supplétive. Vous voyez que ma méthode laisse une grande place au dialogue, mais n'est pas exempte de fermeté si les blocages empêchent le pays d'avancer. J'ajoute que je crois à l'articulation de la démocratie politique et de la démocratie sociale. Les partenaires sociaux ont toute leur place dans l'élaboration des règles générales du droit du travail. C'est le sens de la loi Larcher.

35. Comptez-vous encourager la syndicalisation des salariés en France ? Si oui, par quels moyens ?

La syndicalisation ne se décrète pas. Je ne considère pas les organisations syndicales comme des « personnes mineures » qu'il faudrait soutenir ou encadrer. Les réformes que je propose sur le dialogue social dans les entreprises visent à renforcer l'ancrage des syndicats dans les entreprises et sur les réalités du terrain. Plus présents et à l'écoute des salariés, ils affirmeront ainsi leur présence. J'ajoute que dans la ligne du rapport Combrexelle sur la négociation collective, le travail et l'emploi de septembre 2015, nous examinerons comment renforcer la culture du dialogue et du compromis dans notre pays.